



RÈGLEMENT PARTICULIER

Tournoi des Plumes Simianaises

Les 1 et 2 FÉVRIER 2025

Article 1 :

Le tournoi se déroulera les 01 et 02 février 2024 selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent le RGC.

- Numéro d'autorisation du tournoi : **en cours**
- Date de limite d'inscription : **21 janvier 2025**
- Date de prise en compte des points CPPH : **23 janvier 2025**
- Date du tirage au sort : **23 janvier 2025.**

Article 2 :

Pour participer, les joueurs devront être licenciés à la FFBAD le jour du tirage au sort. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un joueur pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFBAD et ce joueur devrait être en possession lors de l'inscription, des autorisations requises.

Article 3 :

Le Juge arbitre principal de la compétition est **Antoine Valance**. Le GEO est **Mickaël CAPAROS**

Article 4 :

Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement. Les joueurs et coaches devront respecter les codes de conduite de la FFBAD.

Article 5 :

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur et la juge-arbitre de sa non-participation avant la compétition et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives, en précisant, ses nom, prénom, n° de licence ainsi que les dates, lieu et nom de la compétition, à la Ligue PACA de Badminton :

- Par email : competition@sudbad.fr
- Par courrier : CLOT – Ligue PACA de Badminton – Maison de la Mer – Av. des Sables d'Or – BP505 – 13895 Fos/Mer Cédex (Merci de noter au dos votre nom et les date et nom de la compétition)

Article 6 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 7 :

Le tournoi est ouvert aux séries **N3, R4, R5, R6, D7, D8 et D9, P10, P11, P12 et NC** dans la catégorie Senior.

Il est autorisé aux catégories Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries

Les joueurs classés N1 et N2 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Tournoi.

Article 8 :

Les tableaux de double et de mixte seront au nombre de 8 dénommés de Série 1 (meilleures cotes) à Séries 8 (moins bonnes cotes). Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du 23 janvier 2025 de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus)

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de tableaux mentionnés dans une ou plusieurs disciplines.

Tous les tableaux de double et mixte se joueront en poules et si le nombre d'inscrits le permet il y aura 2 sortants par poule dans tous les tableaux.

Article 9 :

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 10 :

Pour toutes les séries, les tableaux proposés sont **Double le samedi et Mixte le dimanche**. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux mais un seul tableau par jour.

Article 11 :

Le nombre de joueurs est limité à 190.

L'organisation se réserve le droit de mettre sur liste d'attente les joueurs d'une série si le nombre d'inscrits est trop important dans celle-ci, même si le nombre total d'inscriptions n'est pas atteint.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :

1/Ordre d'inscription sur badnet accompagnée du règlement

2/Joueurs inscrits dans leur série de classement Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

3/ Les paires de double et de mixte ne sont pas prise en compte tant que les 2 joueurs ne sont pas en règle de leur inscription selon les critères 1 et 2 de cet article

Article 12 :

Modalité d'inscription : les inscriptions se font uniquement sur Badnet.

Le montant des frais d'inscriptions est de 21€ pour un tableau et 23€ pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 13 :

Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige, le volant officiel est le Victor Queen.

Article 14 :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de la responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

Article 15 :

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition.

Article 16 :

Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) et les filins sera compté comme faute, sauf au service, qui pourra être réengagé 1 fois.

Article 17 :

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 18 :

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...)

Article 19 :

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 20 :

Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce "jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 21 :

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Tout joueur doit être présent dans la salle au minimum 60 min avant son premier match. Une fois un tableau d'une série débutée, tout joueur de ce tableau et dans sa série pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au la juge-arbitre présent et à la table de marque.

Article 22 :

Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux avant le début et, si besoin est, de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 23 :

Le plateau de Jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipe. Le coaching sera autorisé entre les échanges.

Article 24 :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 25 :

Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné. Le mode de comptage de points est de 2 sets gagnants de 21 points.

Article 26 :

L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

Article 27 :

Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 28 :

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Article 29 :

Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Article 30 :

Selon la situation sanitaire le jour du tournoi les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la compétition ou d'imposer des règles d'hygiène supplémentaires.

Article 31 :

Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Article 32 :

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette troisième édition du tournoi des plumes simianaise en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du juge Arbitre.

JA : Antoine VALANCE